

Image not found or type unknown



Titre de propriété et changement de prénom

Par **BZH_92**, le **09/05/2016** à **14:47**

Bonjour

Après demande auprès d'un Juge au Affaires familiales, j'ai fait procéder récemment au changement d'orthographe de mon prénom.

Ce changement officiel nécessite t'il une modification du titre de propriété de mon appartement (l'acte notarié a été établi plusieurs années avant ce changement) ?

Un avenant ou une mention complémentaire doivent ils être apporté (devant notaire) ?

Merci beaucoup de vos réponses à ce sujet

Bien cordialement